



**FICHE SITE**  
**site classé**  
**76 193 000**

## **LE PARC DU CHATEAU DE BOSMELET A AUFFAY, MONTREUIL-EN-CAUX, SAINT-DENIS-SUR-SCIE**

**Liste des communes concernées :** AUFFAY, MONTREUIL-EN-CAUX, SAINT-DENIS-SUR-SCIE

**Superficie :** 34,84 ha

**Décret de classement du 07/01/1981 :** est classé le site du parc du château de Bosmelet sur les communes d'Auffay, Montreuil-en-Caux et Saint-Denis-sur-Scie (Seine-Maritime), délimité comme suit, conformément au plan ci-annexé :

sur la commune de Saint-Denis-sur-Scie

section C, parcelles n° 106 à 108 dans leur totalité.

sur la commune d'Auffay

section AM, parcelles n° 49 à 57, 59, 62 à 68, 70 à 80, 84 à 88, 92, 100, 103, 106 à 110, 112 à 115 dans leur totalité ; section AL, parcelles n° 8 et 9 pour une bande de 15 m en bordure nord-est de la parcelle, n° 11 en totalité, n° 13 pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest de la parcelle, n° 26 pour la partie qui se trouve entre les alignements de la grande perspective alignement inclus, n° 35 pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest de la parcelle, n° 41 à l'exclusion des cabanons déjà construits et portant les n° 36 à 40, n° 42 à 44 pour une bande de 15 m en bordure nord-est des parcelles, n° 45 et 46 en totalité, n° 47 à 49 pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest des parcelles.

sur la commune de Montreuil-en-Caux

section B, parcelle n° 273 pour une bande de 60 m de large depuis la limite est de la parcelle